
PRÉFACE

Audience visée

Les directeurs généraux, les administrateurs des services aux élèves, les directeurs d'école, les titulaires de classe, les orthopédagogues, les conseillers d'orientation, les parents et les autres membres de l'équipe de planification qui collaborent pour élaborer des plans et des rapports scolaires favorisant l'inclusion peuvent utiliser ce cadre pour étayer leur processus.

Contexte

Le document intitulé *À l'appui des écoles favorisant l'inclusion — Planification scolaire et communication des renseignements* a été élaboré en collaboration en réponse à une demande des éducateurs de l'ensemble du Manitoba qui désiraient obtenir de l'information complète sur la planification scolaire et la communication des renseignements à l'intention de tous les élèves. Des améliorations ont été apportées aux processus actuels de planification et aux modèles les étayant, en commençant par un programme pilote de 12 divisions et districts scolaires et par des consultations et des ateliers avec des éducateurs de toute la province. L'élaboration d'un document d'orientation pour la planification scolaire et la communication des renseignements a été possible grâce à la formation en juin 2003 d'une équipe de rédaction composée d'éducateurs manitobains en exercice. Le document repose sur les processus efficaces de planification et de communication en place dans la province. C'est par une collaboration et une coopération constantes avec les éducateurs du Manitoba que la planification scolaire et la communication des renseignements relatives aux résultats pédagogiques continueront d'évoluer.

Objet

Le présent document vise à aider les collectivités scolaires à préparer et à mettre en œuvre des plans scolaires, des rapports annuels de planification et des rapports à la collectivité efficaces. Il passe tout d'abord en revue la raison d'être et les avantages de la planification scolaire et des plans scolaires annuels. Il précise ensuite les liens entre les divers niveaux de planification et de communication en vue de rationaliser le processus de planification. Il définit par ailleurs les attentes ministérielles en ce qui concerne le contenu, les échéanciers et les procédures de compte rendu auxquelles les collectivités scolaires doivent répondre lorsqu'elles préparent, exécutent, analysent et révisent leurs plans.

Symboles

Les symboles suivants sont utilisés un peu partout dans le document pour attirer l'attention du lecteur sur des points particuliers.



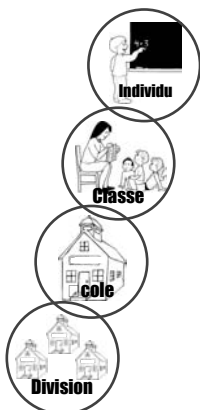
Ce symbole fait référence à d'autres documents produits par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et ses partenaires.



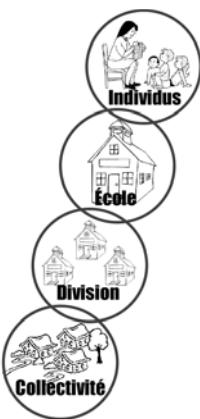
Ce symbole désigne des sites Internet qui procureront un complément d'information sur la planification et la communication.



Ce symbole désigne un outil facilitant l'organisation des étapes de planification et de communication.



Ce symbole représente les quatre niveaux de la planification : division ou district, école, salle de classe et individu.



Ce symbole représente les quatre niveaux de la communication : collectivité, division ou district, école et individus dans les salles de classe.



Ce symbole sert à attirer l'attention sur une zone de texte qui éclaircit des notions abstraites par un exemple ou une étude de cas.